

Terres Audoises

LE MAGAZINE
DE LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE L'AUDE

P.4-5
Renouvellement des
générations

P.7
Les nouveaux dispositifs
d'aides

P.22-23
Agriculture
& Zones Humides

P.24
Transformation des produits
agricoles

Mars 2024
#8



P.18 DOSSIER

Semeurs DE CHANGEMENTS

aude.chambre-agriculture.fr




CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE

#8 Sommaire



[P 4-5/ RENOUELEMENT DES GENERATIONS](#)

[P 6/ LE POINT ACCUEIL DIVERSIFICATION](#)

[P 7/ 2023-2027 UNE NOUVELLE PROGRAMMATION POUR LES DISPOSITIFS DE SUBVENTIONS](#)

[P 8/ RESTRICTION D'USAGE DE L'EAU](#)

[P 9/ SYSTEME ASSURANTIEL](#)

[P 10-11/ • ENSEMBLE FACE AUX SITUATIONS DIFFICILES](#)
[• FRANCHIR UN CAP : AVANCER ET SURMONTER LES DIFFICULTES](#)

[P 12/ GARDONS LE CONTACT](#)



Dossier

[P 14-15/ EXPERIENCES INNOVANTES](#)

[P 22/ L'INNOVATION EN AGRICULTURE, BIEN PLUS QU'UNE QUESTION TECHNIQUE](#)



[P 22/ AGRICULTURE & ZONES HUMIDES :](#)
[LE RÔLE CLE DES ELEVEURS DE LA MONTAGNE NOIRE](#)

[P 24/ TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES :](#)
[POUR QUOI FAIRE ?](#)

[P 25/ • LA COOPÉRATIVE DU PAYS DE SAULT](#)
[• CUMA DE SALLES SUR L'HERS](#)

[P 26/ DES FÊTES ET FOIRES A L'ACCENT DU TERROIR](#)

[P 27/ L'ART D'ÊTRE AUDOIS À PARIS](#)

[P 28/ CHALLENGE SABOT D'OR](#)



Philippe Vergnes
Président de la Chambre
d'agriculture de l'Aude

“
notre volonté
première est
d'accompagner
les
agricultrices et
les agriculteurs

Face au dérèglement climatique de plus en plus présent, la Chambre d'agriculture est au cœur d'initiatives visant à conserver et partager équitablement la ressource en eau : projets d'accès à l'eau dans les zones orphelines, sécurisation des abreuvements, remobilisation des stockages existants ...

Dans notre quête vers la sobriété hydraulique, nous ne nous contentons pas de partager, mais nous apprenons aussi à économiser. La modernisation des réseaux agricoles, les conseils stratégiques pour la gestion optimale des irrigations sont autant d'éléments qui, combinés, nous dirigent vers une utilisation de l'eau plus efficiente.

Au-delà de ces efforts, nous explorons des leviers complémentaires. Nous nous penchons sur la terre elle-même, cherchant à améliorer la capacité du sol à retenir l'eau. Chaque goutte compte, certes pour nourrir les cultures, mais aussi pour assurer l'avenir durable de notre agriculture.

Des projets de retenues collinaires, de forages collectifs et la création de bassins de stockages sont apparus comme les solutions les plus radicales pour répondre au problème du manque d'eau que nous rencontrons pour nos productions. Avec tous les partenaires, nous travaillons sur ces dossiers et nous allons continuer à rester mobilisés et nous battre pour être entendus ; tous ensemble, nous devons faire évoluer la situation actuelle de nos territoires pour conserver les productions emblématiques de l'Aude.

On qualifie souvent l'Aude de « petite France agricole » et comme vous le verrez à la lecture de ce nouveau numéro de Terres Audoises, notre volonté première est d'accompagner les agricultrices et les agriculteurs, toutes filières confondues.

Nos conseillers sont présents sur le terrain pour répondre à des questions purement techniques liées à la production mais aussi aux questions sur l'installation/transmission, la diversification, la réglementation, les aides, la promotion des produits, la vente directe, l'environnement... vous trouverez des articles sur ces sujets dans ce magazine. Notre travail de collaboration avec les agriculteurs pour faire évoluer les systèmes de productions et les pratiques dans notre département est mis en lumière dans notre dossier technique sur lequel je vous invite à vous attarder.

Conscients de l'évolution quasi-permanente de la société dans laquelle nous vivons et des phénomènes liés au climat avec lesquels il nous faut apprendre à vivre, nous nous adaptons en permanence pour cultiver l'avenir et construire un héritage durable pour les générations futures.

Nous sommes à vos côtés.

Bonne lecture à toutes et tous.

Philippe VERGNES,
Président de la Chambre d'agriculture de l'Aude



Plus d'infos sur
www.aude.chambre-agriculture.fr



Renouvellement DES GENERATIONS

Il y a aujourd'hui de multiples façons de devenir agricultrice, agriculteur et tout autant de façons de transmettre sa ferme. L'installation désigne toutes les créations ou reprises d'entreprises, qu'elles se fassent dans le cadre familial ou non, avec ou sans les aides. Quant à la transmission elle peut s'envisager à différentes périodes de la vie : reconversion, déménagement du lieu d'exploitation, suppression d'un atelier, retraite. Quel que soit le projet d'installation ou de transmission, il doit être anticipé. Ces projets doivent pouvoir être menés avec du temps, nécessaire aux prises de décisions engageantes.

La transmission des exploitations et l'installation sont les enjeux pour l'avenir de l'agriculture audoise... Dans cet article vous trouverez les éléments du contexte audois, les tendances en matière de politiques publiques et les clés de la réussite.

Près de **2 000** CHEFS
D'EXPLOITATION
qui ont + de **55 ans**



Des constats en quelques chiffres

(source MSA/ traitement ODR CRAO)

Vieillesse de la population : un peu moins de 2000 chefs d'exploitations qui ont plus de 55 ans en 2021, soit 41% de la population. Dont 1200 sur des exploitations viticoles.

Des « Vagues » de départ depuis 2018. En 2021, 300 départs dont 10% ont moins de 40 ans. 55% en viticulture 22% en grandes cultures.

Les installations de chefs d'exploitation ne suffisent pas à compenser les départs, taux de remplacement de 57% en 2021 (hors transfert entre époux).

171 installations des chefs d'exploitations en 2021, dont 111 ont moins de 40 ans. Cependant on note un accroissement des installations par an, en tant que cotisant solidaire entre 2017 (22) et 2021 (52), +57%.

Zoom : les installations avec la DJA

(source DRAAF Occitanie)

L'installation dans le cadre du dispositif Dotation Jeune Agriculteur n'est pas un passage obligé. Exception agricole dans le paysage des aides à la création d'entreprise, tant par son niveau élevé que par l'accompagnement qui y est accolé. Cette aide est loin d'être négligeable, souvent il s'agit du levier indispensable pour sécuriser le projet de reprise ou de création sur le volet économique, financier et stratégique. Elle permet également d'intégrer une structure sociétaire avec un apport sécurisant.

DANS L'AUDE

38 
Installations
avec DJA

34992 
de DJA en moyenne

34% 
sont des femmes

37% 
ont un diplôme de
niveau III et plus

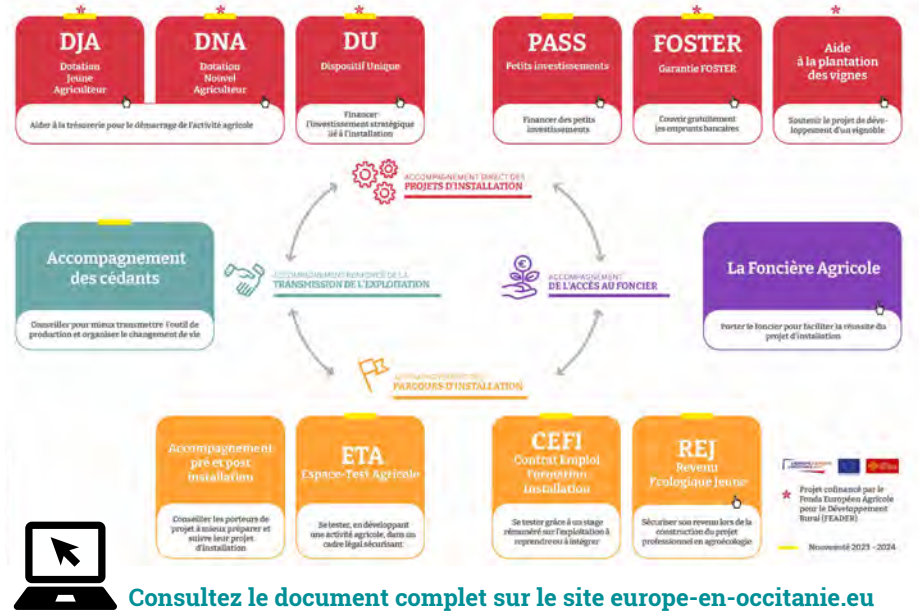
  **42%**
produisent en bio (AB)

 **34%**
produisent sous signe de qualité

OCCITANIE, La Région déploie une boîte à outils au service de l'installation et de la transmission

Le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), deuxième pilier de la PAC est un des instruments de financement de la politique au niveau régional. En 2023, la Région est devenue autorité de gestion régionale pour ces aides et particulièrement pour l'aide à l'installation des agriculteurs. Cela s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale en faveur du renouvellement des générations, de l'installation en agriculture et de la transmission des exploitations : voté par les élus régionaux en juin 2023, ce plan est doté de 190 M€ sur la période 2023-2027.

Cela se concrétise par une palette d'outils visant à accompagner la diversité des projets et des parcours.



L'INSTALLATION, C'EST AUSSI TRANSMETTRE, Préparez-vous !

La Chambre d'agriculture vous accompagne dans votre projet de transmission : Pour réussir sa transmission d'exploitation, il est nécessaire de la préparer, d'y réfléchir et d'en parler.

Un premier contact le Point Accueil Transmission PAT :

Véritable porte d'entrée de votre projet transmission, vous pouvez demander un rendez-vous individuel avec un conseiller transmission qui abordera avec vous les points essentiels à votre cessation d'activité.

Un rendez-vous individuel au service de votre transmission ! ➡



Construire et diffuser une offre d'exploitation : Le Répertoire Départ Installation RDI

Pour rendre facilement mon exploitation visible et favoriser la transmission des exploitations agricoles en rapprochant les porteurs de projet souhaitant s'installer en individuel ou en société & les exploitants en recherche d'un repreneur ou d'un associé.

Je suis cédant et je recherche un repreneur ou un associé ➡



Vous avez un projet ? Faites vous connaître auprès de installation@aude.chambagri.fr // transmission@aude.chambagri.fr

LE POINT ACCUEIL DIVERSIFICATION

Vous souhaitez diversifier votre exploitation ?

Profitez de l'accompagnement de nos conseillers spécialisés !

Un projet de diversification, c'est comme un projet d'installation : ça se réfléchit et se construit de la même façon. Il faut dès le début se poser les bonnes questions, clarifier ses idées et diagnostiquer sa situation actuelle avant de se lancer.

Qu'est-ce que la diversification ?

La diversification c'est l'association de

plusieurs activités, l'élargissement de son champ d'action et de compétences, qui nécessitent une palette de savoir-faire à développer sur l'exploitation.

Il existe différents champs de diversification : la création et le développement de nouvelles productions, de nouveaux ateliers, la transformation de sa production, la mise en place d'une nouvelle activité (agritourisme, services, activités non agricoles...), le développement de nouveaux débouchés commerciaux (vente

directe à la ferme, via un site de vente en ligne...).

Pourquoi se diversifier ?

De plus en plus d'agriculteurs souhaitent se diversifier pour renforcer leur sécurité financière, leur résilience vis-à-vis des marchés mais aussi pour faire face aux aléas climatiques, pour diminuer le recours à des intrants extérieurs et également favoriser des dynamiques locales en créant de l'emploi.

L'accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Aude

Après un 1er contact au cours duquel le besoin aura été identifié, un rendez-vous émergence vous sera proposé avec un conseiller technique diversification. Ce rendez-vous émergence permettra de clarifier et définir le projet en faisant un état des lieux de la situation actuelle et en déterminant un plan d'action à mener. A la suite de ce rendez-vous, un accompagnement adapté pourra être proposé afin de vérifier la faisabilité technico-économique, de planifier le projet, de chiffrer sa mise en œuvre ou mobiliser des subventions. Des formations et prestations vous seront préconisées en fonction de vos besoins.

RENCONTRE AVEC FABIEN MARISCAL



Fabien Mariscal est installé depuis 7 ans, en GAEC familial, sur une exploitation viticole de 60 hectares de vignes répartis en Vin de Pays d'Oc et AOC Corbières sur le secteur de l'Alaric, Douzens, Capendu et du Val de Dagne.



Fabien Mariscal
Agriculteur

Il vinifie son vin en cave coopérative. Après l'épisode de Mildiou de 2020 et face à un marché du vin incertain, il a souhaité se diversifier plutôt que de s'agrandir, permettant ainsi de créer un mi-temps pour sa compagne qui occupait un emploi qui ne collait pas avec le rythme de vie de l'exploitation.

Avant de se lancer Fabien Mariscal et sa compagne se sont beaucoup renseignés. Ils sont venus rencontrer Elodie Klein, Conseillère spécialisée petits élevages à la Chambre d'agriculture de l'Aude qui les a accompagnés dans leurs démarches techniques et de formation. Elle leur a également apporté un appui pour le montage des dossiers car, sans auto-financement suffisant, ils ont dû faire un petit emprunt pour démarrer l'activité. Ils sont aussi allés visiter des ateliers existants (La Galinette dans le Val de Dagne et le GAEC d'Empare à Saint-Marcel-sur-Aude) pour échanger avec

les exploitants et avoir tous les éléments nécessaires pour prendre leur décision.

Toutes ces démarches ont pris un an. Les premières poules sont arrivées sur l'exploitation en juillet 2022 : aujourd'hui, Fabien et sa compagne ont un atelier de 240 poules qui produisent 180 œufs par jour. Tout est vendu sur les marchés et en vente directe sur l'exploitation (2 à 3 jours de stock pas plus) mais « ils ne vivent pas encore de cet atelier de diversification » : ça reste une activité complémentaire. Ils réfléchissent à un agrandissement de l'atelier à 400 poules d'ici 3 ans si tout se passe bien et en fonction de la situation viticole. Pourquoi pas dans l'avenir investir dans un centre d'emballage pour pouvoir vendre en magasin, mais ce n'est pas une certitude. Fabien conseille aux porteurs de projet de bien se renseigner avant de se lancer, de prendre le temps, de ne pas foncer tête baissée et surtout d'économiser un maximum pour ne pas avoir à emprunter auprès des banques car c'est devenu de plus en plus difficile d'obtenir un prêt.

2023-2027 UNE NOUVELLE PROGRAMMATION POUR LES DISPOSITIFS DE SUBVENTIONS

Tous les 7 ans, l'Union européenne révisé sa stratégie d'attribution des fonds européens pour s'adapter au plus près des besoins des habitants et relever les défis de demain.

La Politique Agricole Commune est l'une des politiques les plus emblématiques de l'Union Européenne. Elle s'articule autour de deux piliers. Aux côtés de ce qu'on appelle « le premier pilier de la PAC » qui permet de soutenir les marchés et les revenus agricoles dans le cadre de la politique agricole commune, l'Union européenne a mis en place une politique spécifique pour le développement rural. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) intervient en financement partagé : la mobilisation de crédits nationaux (État, Collectivités, Agences de l'Eau) permet de mobiliser des crédits européens en contrepartie.

Zoom sur le FEADER

Objectifs


- Favoriser une agriculture intelligente et résiliente assurant La sécurité alimentaire
- Renforcer les actions favorables à l'environnement et au climat
- Renforcer le tissu socio-économique des zones rurales

>> Des aides pour les investissements gérées par la région Occitanie

Pour qui ? Chefs d'exploitations, cotisants solidaires en parcours d'installation, sociétés agricoles


Le Cap " Pour une agriculture et une alimentation durable en Occitanie "





DU
Dispositif Unique

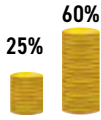
Financer l'investissement stratégique des exploitations
Projets entre 20 000€ et 1 M€ HT




Pass PIEA Pass petits
Investissements pour les
Exploitations Agricoles

Financer des investissements ponctuels
entre 5 000€ et 20 000€ HT

Taux d'aide



Taux d'aide



CATÉGORIES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES*

- Bâtiments d'élevage et équipements, serres et équipements, outil d'aide à la précision, pulvérisateurs permettant de limiter la dérive...
- Agroéquipements (économies d'eau, lutte vs érosion, réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires et les fertilisants)
- Préservation des cours d'eau et point d'abreuvement, gestion des effluents
- Transition énergétique et lutte contre le réchauffement climatique
- Transformation, commercialisation à la ferme, activités agritouristiques
- Bien-être et qualité de vie au travail
- Investissements immatériels, frais généraux

*Quelques restrictions sur le Pass PIEA



Dispositifs plantation
Pass Plantations Aide à la
plantation de vignes*

Soutenir les projets de développement d'un vignoble, l'agroforesterie, les cultures émergentes

- Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales
- Houblonnières
 - Asperges
 - Châtaigneraies
 - Pistachiers
 - Kakis
 - Vignes
- Liste d'essences spécifiques pour l'agroforesterie

* pour les nouveaux installés

>> Une aide pour accompagner vos projets : Le Contrat Agriculture Durable



Plus d'infos sur aude.chambre-agriculture.fr

Le CAD a pour objectif d'accompagner les agriculteurs vers la transition agroécologique grâce à un diagnostic stratégique global de leur exploitation leur permettant d'être plus robuste face aux enjeux de demain. La Chambre d'agriculture est labellisée par la Région pour assurer l'accompagnement des exploitations. Le CAD permet de faciliter l'accès aux subventions DU et Pass.

D'autres aides existent (MAEC, DFCI, aménagements pastoraux), contactez-nous pour plus d'informations : aides.investissements@aude.chambagri.fr



SECHERESSE & EAU

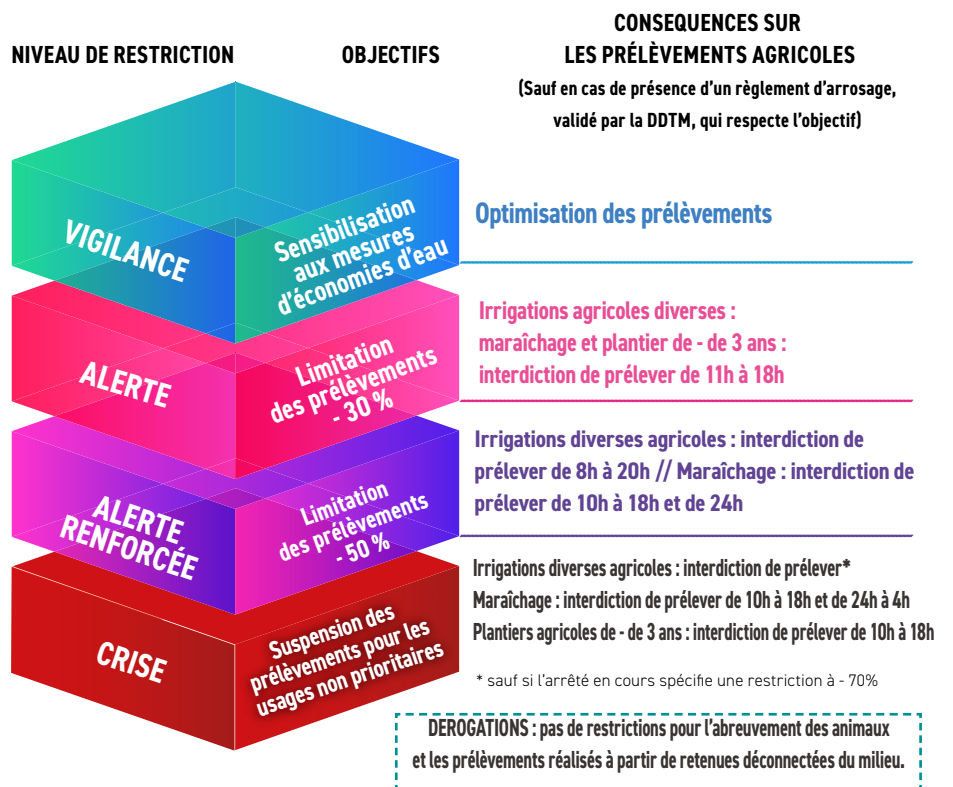
Quelles conséquences sur les prélèvements agricoles ?

En réponse aux épisodes de sécheresse et aux variations de la disponibilité des ressources (cours d'eau, nappes souterraines, etc.), des restrictions d'utilisation sont souvent prises dans l'Aude, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de prélever. Pour autant, les modalités d'application de ces restrictions sont diverses et parfois peu lisibles.

Les restrictions pouvant affecter les usages de l'eau sont prises par les services de l'Etat, en concertation avec les principaux usagers lors de Comités de Gestion de l'Eau (CGE). Ces réunions d'échanges permettent de faire le point sur les besoins de prélèvement (agricoles et non agricoles) et disponibilités des ressources afin de sélectionner des modalités de gestion. L'objectif est de partager au mieux la ressource et de retarder les restrictions, par exemple en optimisant les usages et en réalisant des lâchers d'eau à partir de retenues.

Pour autant, la prise de restriction est parfois nécessaire afin de respecter un débit minimum dans les cours d'eau, nécessaire aux milieux aquatiques : chaque semaine pendant l'été ces niveaux de restrictions sont donc réévalués en fonction des débits mesurés et observés dans les cours d'eau. Le passage d'un niveau de restriction à un autre est conditionné par des règles précises : la mesure dans le cours d'eau d'un débit inférieur à un seuil réglementaire préalablement fixé, et ce pendant un certain nombre de jours. Ainsi, les restrictions peuvent être différentes selon la ressource en eau dans laquelle on prélève (l'Aude, le Fresquel, une ressource souterraine, etc.). Chaque ressource est liée à une « zone de gestion », périmètre sur lequel s'appliquent les restrictions.

A QUOI CORRESPONDENT LES NIVEAUX DE RESTRICTIONS ?



COMMENT BIEN APPLIQUER CES MESURES ?

Pour appliquer correctement ces mesures, il est nécessaire d'identifier la ressource en eau dans laquelle le prélèvement est réalisé, afin de savoir à quelle zone de gestion on réfère, ainsi que l'usage que l'on va en faire. Pendant la période estivale, des contrôles sont réalisés par les services de l'Etat afin de s'assurer du respect de ces restrictions.

Pour être sûr de ne pas passer à côté, vous pourrez retrouver ces informations sur le site internet de la Chambre d'agriculture, ainsi que sur le site de la DDTM de l'Aude. Les

restrictions en vigueur seront aussi expliquées dans les bulletins d'irrigation envoyés de façon hebdomadaire pendant l'été.

Pour toute question, ou si vous souhaitez être ajouté à la liste de diffusion des bulletins d'irrigation, vous pouvez contacter le Service Eau et Changement Climatique de la Chambre d'agriculture de l'Aude :

Par téléphone au 04 68 11 79 51
ou par mail, à l'adresse service.eau.acc@aude.chambagri.fr

Plus d'infos sur aude.chambre-agriculture.fr

Contact : : service eau - 04 68 11 79 51 - service.eau.acc@aude.chambagri.fr

SYSTEME ASSURANTIEL

Le système d'indemnisation des pertes liées aux accidents climatiques est réformé depuis le 01/01/2023

AVANT CETTE DATE TROIS DISPOSITIFS COHABITAIENT :



Aujourd'hui, la prise en charge collective demeure pour les pertes de fonds, mais les pertes de récolte sont dorénavant prises en charge par le nouveau dispositif assurantiel.

COMMENT FONCTIONNE LE NOUVEAU DISPOSITIF ?

La pris en charge de la perte se fait selon 3 niveaux :

le premier niveau qui correspond à un taux de perte de 20 % est à la charge de l'agriculteur
la seconde partie de la perte située entre 20 % et 30 % ou 20 et 50 % selon les cultures : est prise en charge par l'assurance si l'agriculteur est assuré, elle n'a aucune prise en charge pour les agriculteurs non assurés

la troisième partie (part de la perte supérieure à 30 % ou à 50 %) est prise en charge par l'Etat :

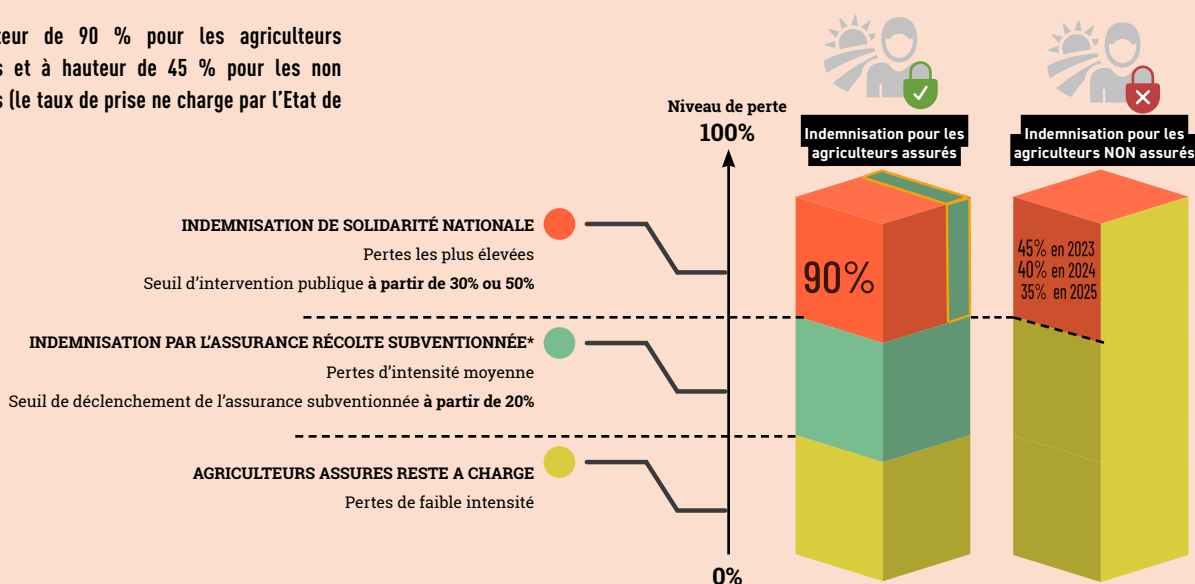
A hauteur de 90 % pour les agriculteurs assurés et à hauteur de 45 % pour les non assurés (le taux de prise ne charge par l'Etat de

la perte pour les non assurés va diminuer à 40 % en 2024 et 35 % en 2025)

La prise en charge de l'assurance récolte est augmentée à partir de 2023 avec un taux de subvention porté à 70 %. Cette aide est à demander lors de la déclaration d'assolement PAC.

Les interlocuteurs sont désormais les assurances pour les exploitants assurés et l'Etat (DDTM) pour les non assurés.

Attention : un contrat d'assurance ne couvrant que le gel et/ou la grêle et/ou la tempête (dit mono-risque) n'est pas subventionnable ; il est nécessaire de contracter un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques qui est le seul subventionnable.



*Les primes ou les cotisations de l'assurance sont subventionnés à hauteur de 70%

Contact : Claude Descous - Chef de service du Pôle Stratégie des entreprises // 06 74 09 40 72 // claudedescous@aude.chambagri.fr

ENSEMBLE FACE AUX SITUATIONS DIFFICILES

AGRICULTEURS
PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT VOUS AMENER À RENCONTRER DES DIFFICULTÉS
NE RESTEZ PAS SEUL, REAGISSEZ DÈS LES PREMIERS SIGNES

Aléas climatiques (gel, inondations, sécheresse) Crises économiques Crises sanitaires Instabilité des revenus Problèmes de santé ou personnels

NOS CONSEILLERS SPÉCIALISÉS VOUS ACCOMPAGNENT POUR

- Y VOIR CLAIR
- DEFINIR VOS VISIONS ET VOS OBJECTIFS
- VOUS REDONNER VOS PERSPECTIVES PAR UN PLAN D' ACTIONS PERSONNALISÉ

TÉMOIGNAGE D' ARNAUD MARTY



Brisons le silence, parlons du mal-être avec le Référent Prévention du Mal-Être Agricole à la MSA Grand Sud



©Marie Tardou

Arnaud Marty,
Référent prévention du mal être
MSA Grand Sud

Arnaud Marty, pouvez-vous nous définir ce qu'est le mal-être ?

Il s'agit un mélange de fatigue profonde, de désinvestissement, d'un sentiment d'échec, d'une accumulation d'éléments, avec un déclencheur qui va amener une personne vers une situation à risque suicidaire. On peut utiliser la métaphore de l'entonnoir qui se resserre et bloque la personne dans ses capacités cognitives qui pourraient lui permettre de percevoir des solutions.

Quel sont les signaux d'alerte ?

Cela est parfois difficile mais il est important de faire la différence entre des difficultés passagères et cette réelle disparition des capacités à s'adapter à son environnement et sa situation. Les personnes dans ces situations peuvent l'exprimer. Mais de façons moins directe, des changements comportementaux, physiques, des problèmes de santé, sont autant de signes à prendre en compte.

Face à ces signaux que faire ?

Les mots d'ordre sont DETECTER et ORIENTER.

En cas de danger immédiat, il faut appeler les services d'urgence le 15 (112 depuis les portables).

Dans les situations où l'on peut anticiper, il faut contacter le service Agri'écoute. C'est un numéro d'appel gratuit qui permet à tout ressortissant agricole ainsi que sa famille, de dialoguer anonymement avec des écoutants. Avec l'accord de la personne concernée, un signalement peut également être adressé au service MSA prévention mal-être ecoute.blf@grandsud.msa.fr 04 68 11 77 01

L'objectif est alors d'aider les personnes à trouver un accompagnement adapté à leur situation.

Et plus globalement comment la MSA travaille avec l'ensemble des acteurs du milieu agricole ?

En tant que Référent Prévention du Mal-Être Agricole au sein MSA Grand Sud, mes missions permettent une coordination en interne auprès de tous les services de la MSA et en externe avec l'ensemble des partenaires agricoles, de la santé et de la sécurité. La MSA pilote notamment un comité technique au sein duquel se retrouvent les services de l'État dans le département DDTM et DDETSPP, l'Agence Régionale de la Santé et la Chambre d'agriculture. Sur des situations particulières ou d'urgence cela permet de mobiliser rapidement les services et les compétences adaptées, nécessaires.

En conclusion quel conseil pourriez-vous donner aux lecteurs de Terres Audoises ?

Rappeler que chacun à son niveau peut

détecter une situation à risque. Et qu'il est également possible de rejoindre le réseau des sentinelles animé par la MSA et soutenu par des professionnels de la prévention. Une formation est délivrée à ces volontaires de façon à être en capacité de détecter et d'orienter les personnes en situation de mal-être, voire en risque suicidaire.

AGRI'ECOUTE
 SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
 DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

09 69 39 29 19*
agriecoute.fr
*prix d'un appel local



Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?
L'AIDE AU RÉPIT

Si vous êtes exploitant ou salarié de la production en situation d'épuisement professionnel (ou burn-out), vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un temps de répit pour prendre soin de vous. Ce dispositif vous permet d'accéder à un temps de répit pour prendre soin de vous et de vos proches. Il peut se formaliser par un accompagnement humain et financier pour vous permettre de vous détendre, d'apprendre à mieux gérer votre stress et reprendre votre santé en main ; des aides pour financer un projet et des activités avec vos proches ; la prise en charge intégrale d'un remplacement temporaire sur l'exploitation pendant 7 à 14 jours, renouvelable une fois.

Renseignement MSA Grand Sud :
après du service Action Sanitaire
et Social au 04 68 55 11 66
ou asd.blf@grandsud.msa.fr

FRANCHIR UN CAP

Avancer et surmonter les difficultés

L'accompagnement des exploitants en situation difficile fait l'objet d'une coordination départementale. Il s'agit d'une cellule départementale coordonnée par la DDTM, de l'Aude. Les membres de la cellule, pluridisciplinaire, proposent des pistes de réflexion co-construites pour faire face à vos difficultés quelle que soit la situation en toute confidentialité.

A la détection



Accueil et écoute



Etat des lieux et plan d'action



Secours d'urgence en lien avec la MSA



Accès aux droits sociaux

Mise en place du plan d'action



Accompagnement économique, technique, social, psychologique, administratif



Mobilisation des dispositifs Etat : audit global, AREA (Aide à la Restructuration des Exploitations Agricoles), reconversion



Traitement de la dette

Comment procéder ?

• **Télécharger la fiche de signalement** sur aude.chambre-agriculture.fr ou sur aude.gouv.fr

• **Remplir la fiche, désigner son tiers de confiance**

• **Retour du formulaire** par courrier à l'adresse ci-dessous, ou par messagerie électronique :

Mail : ddtm-seadr-psea@aude.gouv.fr

Courrier : Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Économie Agriculture Forêt, Eau et Biodiversité, 105, boulevard Barbes - CS 40001 - 11838 Carcassonne cedex.

Focus FORMATIONS

« Halte au stress, rechargeons nos batteries »

Anticiper pour agir face à la pression du quotidien. Améliorer son efficacité et retrouver une sérénité et son bien-être au travail. Prévenir et gérer les situations de stress. Éviter l'épuisement professionnel en améliorant notamment son sommeil et sa capacité de récupération. S'approprier des outils simples pour mieux résister à la pression.

« Se préparer aux mutations à venir »

Le monde agricole est bouleversé en profondeur, les changements s'accroissent. Accepter cette évidence permet de gérer au mieux ces changements qui surviennent inévitablement dans nos vies, parfois de façon brutale, de dépasser ce cap en utilisant son intuition et en maîtrisant des méthodes qui permettent de sortir de l'ornière pour mieux rebondir. Se donner les moyens d'agir, d'impulser le changement en utilisant des méthodes qui permettent de se projeter vers la réussite, de définir de nouveaux projets et se fixer des objectifs.



CONSULTER NOTRE CATALOGUE FORMATION



3 QUESTIONS À DENIS LAPEYRE



Chargé de mission à la Chambre d'agriculture de l'Aude, référent agriculteurs fragilisés au sein de la cellule départementale :

Y-a-t'il un risque à se signaler à la cellule ?

Une des premières interrogations, et c'est tout à fait légitime, est de se demander s'il n'est pas risqué de se signaler auprès de cette cellule où siègent les représentants des différentes instances. Il ne faut pas oublier que tous les membres de cette instance ont signé une charte de confidentialité, que cette instance est là pour rechercher des solutions, quand elles existent, pour sortir de cette mauvaise passe. C'est collégialement que des scénarii sont proposés pour que l'entreprise puisse rebondir et non pour la mettre encore plus en difficulté. Je serai plus tenté de dire que c'est une chance de pouvoir saisir cette cellule plus qu'un risque.

A quel moment peut-on mobiliser la cellule départementale ?

A tout moment les exploitants peuvent saisir la cellule. Il suffit d'adresser le formulaire à l'adresse mail de la DDTM pour signaler ses difficultés présentes ou à venir. En fonction de la gravité ou de l'urgence, ce signalement peut être adressé au tiers de confiance quasiment instantanément. Le tiers de confiance pourra ainsi appeler l'exploitant pour convenir d'un rendez-vous afin de faire un point avec lui.

Comment choisir son tiers de confiance ?

Le tiers de confiance sera le relais privilégié entre l'exploitant et les membres de la cellule des agriculteurs en situation difficile. Il sera le porte-parole mais également le rapporteur pour le compte-rendu ou la synthèse de la cellule. Il pourra également l'accompagner, si besoin, pour rencontrer individuellement ou collectivement par le biais d'une table ronde le ou les débiteurs.

Le choix d'un tiers de confiance est donc très important. Il doit être fait en fonction de son niveau de confiance envers la personne et/ou la structure retenue.

Contact : Denis Lapeyre - Conseiller d'entreprise // 04 68 11 79 20 // denis.lapeyre@aude.chambagri.fr



GARDONS LE CONTACT

Les multiples supports de communication de la Chambre d'agriculture de l'Aude

La Chambre d'agriculture de l'Aude s'est engagée à maintenir une interaction étroite et efficace avec les agriculteurs, les acteurs du secteur agricole et le grand public. Pour ce faire, elle déploie une gamme variée de supports de communication, chacun étant un canal précieux pour transmettre des connaissances, des actualités et des conseils pertinents. Parmi ces outils, on compte le site internet, la newsletter, les réseaux sociaux, les publications techniques et le magazine annuel, des moyens efficaces pour garder le contact et accompagner au mieux les agriculteurs audois.

Le Site Internet : Une Plateforme Interactive

Le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Aude est une vitrine numérique riche en ressources. Accessible à tout moment, il offre aux agriculteurs des informations pratiques, des actualités locales, des conseils techniques et des données spécifiques sur les cultures et les filières. Il constitue également une passerelle vers les différents services offerts par la Chambre, facilitant ainsi les démarches administratives et l'accès aux formations.

La Newsletter : Une Source d'information Régulière

La newsletter est un outil indispensable pour rester informé. Elle est envoyée mensuellement aux agriculteurs, offrant un condensé des actualités, des événements à venir, des changements réglementaires et des formations et accompagnements proposés. En gardant un lien régulier avec les lecteurs, elle leur permet de rester au fait des dernières informations du secteur.

Les Réseaux Sociaux : Interactions et Partages Instantanés

La présence sur les réseaux sociaux permet à la Chambre d'agriculture de l'Aude d'instaurer une interaction directe avec la communauté agricole. Par le biais de publications régulières, de vidéos instructives, et de réponses aux questions, les réseaux sociaux deviennent un espace de partage d'expériences, de conseils, et d'actualités en temps réel.

Les Publications Techniques : Un Savoir Partagé

Les publications techniques sont des supports détaillés et spécialisés. Elles approfondissent des sujets spécifiques tels que les nouvelles pratiques agricoles, les expérimentations en cours et les recommandations techniques. Elles constituent une référence pour les agriculteurs en quête de solutions précises à des problèmes ou défis particuliers.

Le Magazine Annuel : Une Fenêtre sur l'Agriculture audoise

Le magazine annuel offre une perspective plus large sur l'agriculture dans l'Aude. Il présente des reportages approfondis, des portraits d'agriculteurs et des perspectives futures. C'est un condensé annuel des actions et projets de la Chambre d'agriculture.

En somme, ces différents supports de communication constituent les piliers d'une relation interactive et enrichissante entre la Chambre d'agriculture de l'Aude et ses publics. Garder le contact, informer, conseiller et accompagner sont les maîtres-mots de ces outils variés qui contribuent à renforcer la dynamique et la prospérité de l'agriculture audoise.



ABONNEZ-VOUS

communication@aude.chambagri.fr

aude.chambre-agriculture.fr





Semeurs DE CHANGEMENTS

RETOURS D'EXPERIENCES : COMMENT LES
AGRICULTEURS DE L'AUDE CULTIVENT L'AVENIR

En prise directe avec les réalités du terrain et en particulier celles du changement climatique, les agricultrices et les agriculteurs de l'Aude n'hésitent pas à innover. Alors que ces deux derniers siècles l'innovation visait la simplification des systèmes agricoles et leur productivité, les transitions actuelles – agroécologiques, énergétiques, sociétales – complexifient ces objectifs. En véritables semeurs de changements, les agriculteurs de l'Aude testent et éprouvent de nouvelles pratiques aux quatre coins du territoire.

EXPERIENCES INNOVANTES

01 Redonner vie au sol et en revenir aux fondamentaux agronomiques

16-17

Un sol en bonne santé retient mieux l'eau et libère efficacement des nutriments essentiels à la croissance des plantes. Fragile et précieux, une **gestion durable** et **l'implantation de couverts végétaux** contribuent à améliorer la vie du sol pour servir des intérêts agronomiques et économiques à moyen et plus long terme.

02 Un réseau de parcelles d'observation pour piloter l'irrigation et satisfaire au mieux les besoins en eau des cultures

18

La mise en place d'un réseau de parcelles de références a pour objectif de mieux appréhender les pratiques d'irrigation et de collecter des données utiles à une meilleure gestion de la ressource en eau. Si les observations sont encore récentes et ne permettent pas encore de tirer de conclusions, il est d'ores et déjà recommandé de coupler à une gestion durable des sols un pilotage raisonné en s'appuyant sur des mesures à la parcelle. Les suivis se poursuivent, en particulier sur les sols salins.

03 De la diversification génétique à la diversification agro-économique

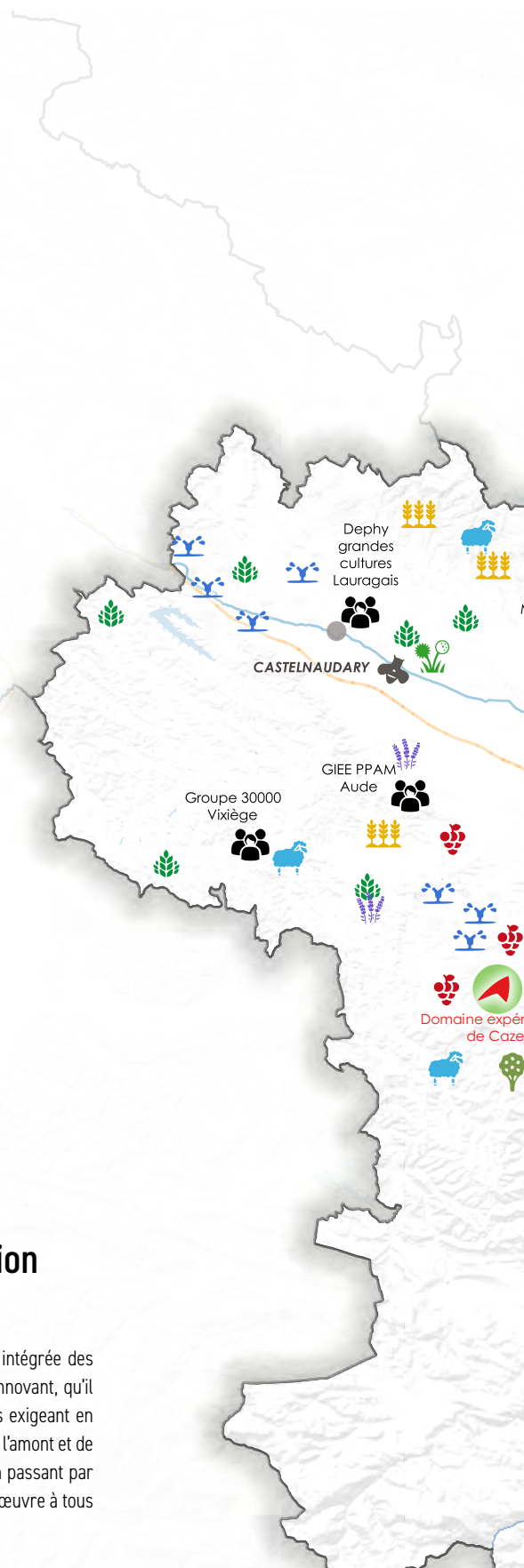
19-20

Le choix de variétés adaptées constitue un levier de premier ordre pour une protection intégrée des cultures. En viticulture comme en grandes cultures, le déploiement de matériel végétal innovant, qu'il soit moins vulnérable aux maladies cryptogamiques pour les cépages tolérants ou moins exigeant en intrants externes pour le chanvre, requiert un réel investissement de la part des acteurs de l'amont et de l'aval. De la création variétale à la mise en place de débouchés économiques pérennes, en passant par des expérimentations en station ou en conditions réelles, de nombreux savoir-faire sont à l'œuvre à tous les niveaux d'une filière.

04 Gestion des bioagresseurs en grandes cultures : un groupe de travail pour réfléchir à des modes de lutte alternatifs

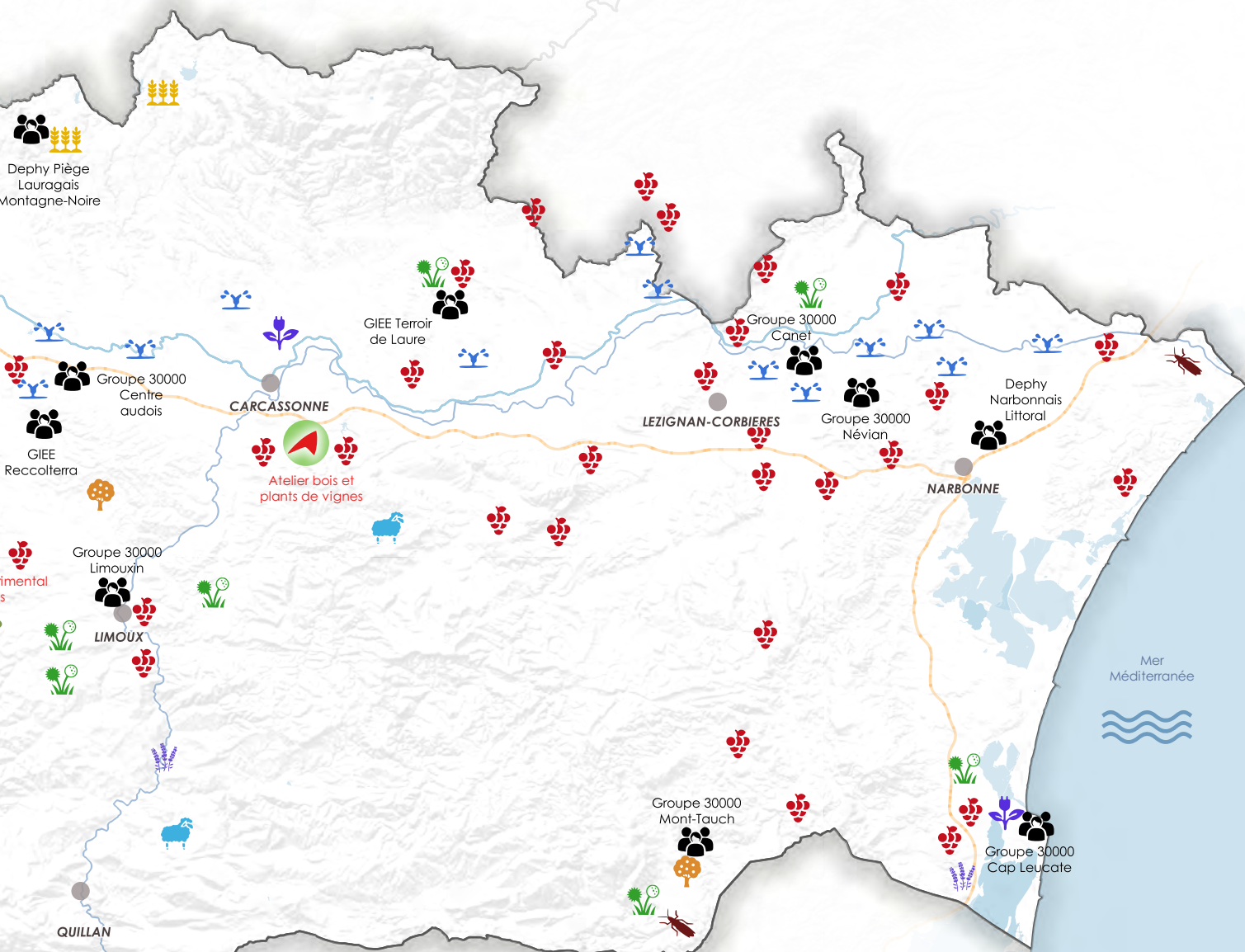
20-21

Un groupe de travail suscité par des céréaliers de l'Ouest audois s'intéresse à la gestion des ravageurs des cultures. Le groupe se concentre sur quatre bioagresseurs prioritaires, testent des solutions agronomiques et communiquent pour guider plus largement tous les agriculteurs et sensibiliser le public.



L'innovation en agriculture, bien plus qu'une question technique

Les pratiques novatrices des agriculteurs reposent sur des essais et des capacités individuelles d'observation. Inspirantes à bien des égards, les expériences sont partagées au sein de groupes locaux. Au niveau des filières, la dimension sociale est prépondérante pour structurer des réseaux d'innovation et mutualiser des compétences essentielles à l'expérimentation collective à grande échelle. Force est donc de constater que dans l'Aude, l'innovation terrain en agriculture dépasse la simple dimension technique pour faire la part belle à la dimension humaine.



LEGENDE

- | | | | | | |
|--|--|--|-----------------------------------|--|--|
| | Site expérimentation
Chambre d'agriculture Aude | | Essais couverts végétaux | | Pâturage tournant
dynamique |
| | Collectifs d'agriculteurs | | Essais diversification
chanvre | | Diversification
arboriculture |
| | Essais luttés alternatives
grandes cultures | | Essais matériel végétal
vigne | | Essais plantes à parfum
aromatiques et
médicinales |
| | Essais lâcher de
trichogrammes | | Nouvelles cultures
fourragères | | Essais en agrivoltaïsme
cultures sous ombrières |
| | Parcelles de référence
Pilotage de l'irrigation | | Essais Agroforesterie | | |

REDONNER VIE AU SOL ET EN REVENIR AUX FONDAMENTAUX AGRONOMIQUES

Une culture saine dans un sol sain

Les sols sont de véritables écosystèmes. Ils constituent un capital de production essentiel par les fonctions qu'ils rendent : 95% des aliments de l'agriculture dépendent des sols ! De plus près, des observations visuelles de la structure du sol permettent d'apprécier la fertilité « physique » du sol.

LES SOLS : UN CAPITAL DE PRODUCTION MENACÉ

Les sols sont menacés par des phénomènes de dégradation, notamment l'érosion. Il s'agit d'une ressource non renouvelable : il faut environ 1000 ans pour former 1 cm de sol fertile. La matière organique est le véritable carburant de l'écosystème Sol. Si la minéralisation de cette matière organique est indispensable à la nutrition des plantes, il faut pouvoir compenser cette perte de matière. On peut aussi citer la compaction, ou encore l'urbanisation qui grignote les terres agricoles. A l'image de la diversité de sols dans l'Aude, la nature et l'intensité des phénomènes de dégradation des sols sont propres à chaque contexte.

UN SOL EN BONNE SANTÉ POUR UN MAXIMUM DE SERVICES RENDUS

Un sol en bonne santé est essentiel pour une agriculture résiliente et durable. Les sols ne sont plus simplement des sup-



ports de culture, mais des outils de travail indispensables, offrant de nombreuses fonctions cruciales. En abritant un quart de la biodiversité terrestre, ils sont des refuges précieux. Les vers de terre jouent un rôle majeur crucial en aérant le sol, améliorant ainsi ses propriétés physico-chimiques. La capacité de rétention d'eau des sols est également améliorée, favorisant une infiltration efficace. En plus de stocker du carbone, les sols sont riches en matière organique, essentielle à l'activité biologique. Cette activité favorise la digestion et le recyclage de la matière organique, facilitant le retour des nutriments aux plantes. La gestion

durable des sols est un investissement à long terme, reposant sur 4 grands principes : l'ajout d'amendements organiques, la limitation du travail du sol, la régulation de la fertilisation minérale et organique, et la couverture maximale du sol par une diversité de plantes. La mise en place de pratiques de régénération des sols demande de la patience, car les changements sont progressifs. Par exemple, l'enherbement permanent en inter-rangs de vignes a nécessité 8 ans à l'IFV pour observer des améliorations significatives du stock de matière organique. En agriculture, il n'y a pas de recette miracle ; il est crucial d'adapter les pratiques à chaque situation.

Contact : Constance Colombier - Chargée de mission sols et épandages // 06 72 44 45 25 // constance.colombier@aude.chambagri.fr

COUVRIR SON SOL EN VITICULTURE :

UNE PRATIQUE QUI S'IMPLANTE DANS LA PLUPART DES TERROIRS POUR CONCILIER AGRONOMIE ET ÉCONOMIE

Bien que répandue en France, la pratique de l'enherbement des vignes reste moins courante dans l'Aude en raison de sa diversité pédo-climatique. Cependant, dans de nombreux terroirs audois, la couverture du sol en viticulture gagne du terrain. Si la crainte de la compétition hydro-azotée entrave sa généralisation, la réflexion sur les couverts végétaux trouve toute sa pertinence dans un contexte climatique où la protection du sol devient cruciale.

>>>>




01

Objectif Sol Vivant : des mélanges de semences pour des bénéfices agronomiques variés

Introduire un couvert végétal en viticulture vise à protéger le sol, améliorer la fertilité et fournir des avantages tels que l'accueil d'auxiliaires, la lutte contre les mauvaises herbes et la portance. Les viticulteurs cherchent à revitaliser le sol en optimisant la composition du couvert pour des avantages spécifiques, comme la fertilisation azotée et la structure du sol.

Dans l'Aude, les viticulteurs privilégient des mélanges d'espèces à cycle végétatif court, semés idéalement autour des vendanges. La diversification des mélanges, soulignée pour sécuriser le succès du couvert, favorise des complémentarités entre variétés et familles botaniques différentes.

QUELQUES EXEMPLES D'ESPECES INTERESSANTES

		Effets sur la structure aérienne	Effet sur la structure en profondeur	Limitation du lessivage des nutriments	Apports en azote	Effet "nettoyant" sur les adventices
Graminées avoine, blé, orge, triticale, seigle...		+++	--	++	-	-
Légumineuses vesce, féverole, trèfle, pois fourrager...		--	+++	+	+++	++
Crucifères moutarde blanche, moutarde brune, colza fourrager, radis fourrager...		-	+++	+++	++	++

Source : AGROBIO PÉRIGORD

De la mise en place à la destruction

La réussite de la germination dépend de facteurs tels que la température, l'humidité du sol et la profondeur de semis adaptée aux différentes tailles de graines. Le choix de la largeur du semis, en utilisant des disques ouvreurs ou des dents en fonction du type de sol, après un préalable travail du sol, influence les performances. En l'absence d'un semoir classique, le recours à la technique de semis à la volée avec un épandeur à engrais est possible moyennant une adaptation technique. Les viticulteurs soulignent l'importance de l'eau pour une levée réussie.

La planification de la destruction des couverts, autour de la floraison, est essentielle pour maximiser la restitution au sol et éviter une forte compétition hydro-azotée. Les méthodes de destruction, incluant la fauche, le broyage et l'enfouissement, varient en fonction du contexte. Des outils tels que le gyrobroyeur ou le rolofaca sont préconisés pour des effets amendants visant la protection du sol et la prévention de l'érosion.



Évaluation des coûts

Les viticulteurs qui expérimentent l'enherbement considèrent les couverts végétaux comme une solution à long terme pour des pratiques agricoles durables. Ils ne remplacent pas la fertilisation mais la complètent.

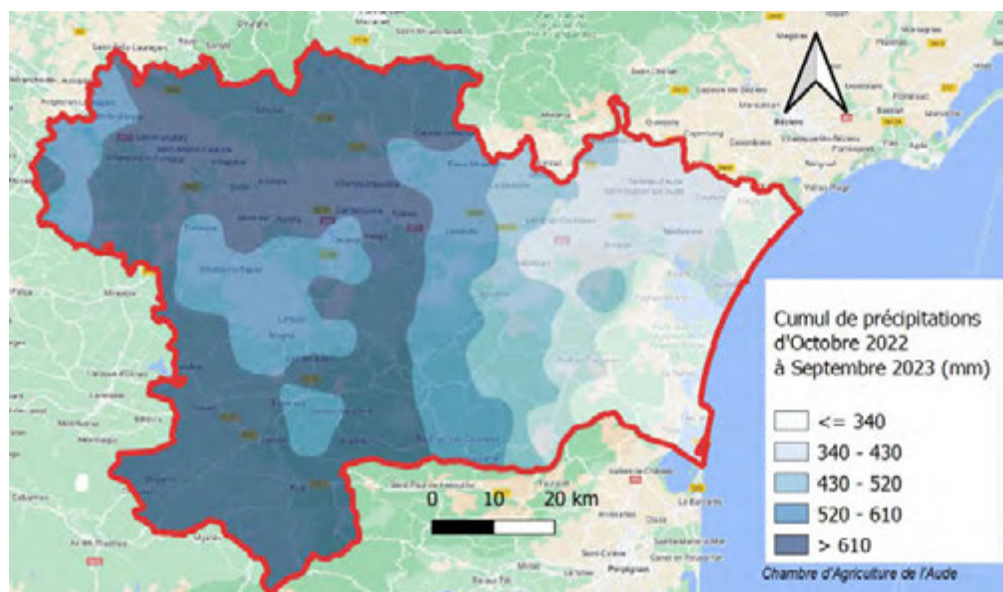
Un enherbement amendant avec un mélange de trois familles (moutarde, ray-grass, vesce par exemple) apporte 12 unités d'azote par hectare, avec un coût de mise en place entre 155 et 185 euros l'hectare. Le coût des semences, variant de 40 à 120 euros par hectare, doit également être pris en compte. Au total,

il faut compter entre 200 et 300 euros / hectare précise Olivier Féraud, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Aude et pour réduire les coûts initiaux, de nombreux viticulteurs commencent avec des semis de couverts un rang sur deux et minimisent les investissements matériels.

Les viticulteurs considèrent les couverts végétaux comme une solution à long terme pour des pratiques agricoles durables.

PILOTER L'IRRIGATION POUR SATISFAIRE AU MIEUX LES BESOINS EN EAU DES CULTURES

Un réseau de parcelles de références pour piloter l'irrigation des vignes audoises



Depuis 2022, la Chambre d'agriculture de l'Aude, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau RMC, implante un réseau de parcelles pour améliorer le pilotage de l'irrigation des vignes audoises. L'objectif est de comprendre les pratiques des irrigants, fournir un conseil objectif en été et encourager une gestion plus efficace de l'eau face à une pression croissante sur la ressource. Ce réseau utilise des postes tensiométriques enregistrant automatiquement l'humidité du sol à 40 et 70 cm de profondeur.

Après deux années de suivi en 2022 et 2023, les conclusions restent à consolider en raison de la variabilité climatique. Le département a été divisé en trois secteurs en fonction des influences climatiques, avec des résultats initiaux révélant des disparités significatives entre les secteurs, influencées par le climat, le sol et les pratiques agricoles. Pour optimiser l'irrigation, il est recommandé de passer d'une gestion automatique à une approche raisonnée, en utilisant des dispositifs de mesure telles que des sondes tensiométriques ou capacitives. L'accent est mis sur la connaissance précise de la réserve utile du sol pour apporter seulement l'eau nécessaire à la culture. En alignement avec la gestion durable des sols, une action à long terme visant à augmenter la réserve utile du sol est suggérée, offrant une marge de manœuvre supplémentaire en début de campagne.

Particularité de sols salés et perspectives 2024

Au cours de la campagne 2023, nous avons suivi l'humidité du sol sur une parcelle de l'étang de Marseille, complété par un carottage pour évaluer le niveau de sel des horizons. Les résultats indiquent la nécessité de revoir l'approche de la gestion des submersions, car malgré des pluies abondantes en juin, le niveau de sel à 70-80 cm atteignait des valeurs problématiques dès la première quinzaine de juillet. En contexte salin, un suivi régulier de la conductivité en profondeur est essentiel pour gérer précisément les submersions. En 2024, la Chambre d'agriculture continuera le suivi sur les 24 parcelles du réseau, ajoutant certains secteurs pour une vision globale des pratiques des irrigants audois, en particulier en zone salée (Marseille et Canal de la Robine). La formation et la communication seront renforcées, en particulier auprès des caves coopératives, encourageant les irrigants à acquérir des bases minimales de gestion de l'eau et des équipements de suivi de l'humidité du sol. Bien que représentant un investissement, cela est incontournable pour maîtriser au mieux les apports.

RESEAU 2023

En collaboration avec caves coopératives ASA et en Partenariat avec la sica de l'ouest audois.



24 parcelles



15 vignobles



9 parcelles en grandes cultures dans le Lauragais et le Razès

Contact :

Christophe PINEDA
Responsable projets d'accès à l'eau,
stockage d'eau et pilotage de l'irrigation
Tél 06 84 54 64 81
christophe.pineda@aude.chambagri.fr

02

03

De la diversification génétique à la diversification agro-économique

ITINERAIRE DE LA MULTIPLICATION D'UN PLANT

DE LA CRÉATION VARIÉTALE À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES : DU LONG CHEMIN DE L'INSCRIPTION D'UN NOUVEAU MATÉRIEL VÉGÉTAL

Une vingtaine de créations variétales tolérantes aux champignons du mildiou et de l'oïdium sont à ce jour inscrites au catalogue français. Les travaux de recherche sont toujours en cours pour obtenir des variétés tolérantes à d'autres maladies cryptogamiques (comme le black rot) ou mieux adaptées à la sécheresse. Associés à des exploitations partenaires où se trouvent des parcelles d'observations, le rôle des différents acteurs de la R&D agricole est de les tester sur leurs domaines expérimentaux afin de dégager des références technico-économiques et de faciliter le choix d'un matériel végétal plutôt qu'un autre.

L'inscription de toute nouvelle variété passe par l'évaluation des valeurs agronomiques, technologiques et environnementales (VATE). Particulièrement exigeant, le protocole VATE mobilise pendant trois ans pas moins de deux parcelles situées sur des terroirs différents. Il constitue le préalable à la mise en marché d'un plant. Conserver et développer la diversité génétique mobilisent ainsi d'importants moyens (temps, humains...) et de multiples compétences (expérimentales, entretien de la vigne, greffage...).

LA PRODUCTION DE BOIS ET PLANTS DE VIGNE : UNE FILIÈRE EXIGEANTE QUI REPOSE SUR DE NOMBREUX SAVOIR-FAIRE

Si l'implantation des vignes mères de greffons est rendue possible grâce à des partenariats de confiance avec des viticulteurs engagés, le matériel de base est collecté auprès de pré-multiplificateurs. Ces derniers entretiennent des vignes mères de pré-multiplication, elles-mêmes implantées avec du matériel initial conservé par l'IFV. La production d'un plant nécessite ainsi un temps particulièrement long et une série d'étapes, « gages d'une traçabilité et de conditions sanitaires irréprochables » souligne Didier Viguier,

responsable de l'Atelier Bois et Plants de Vigne à Palaja. Parmi les 13 pré-multiplificateurs français, l'Atelier Palaja investit des savoir-faire complexes pour produire des plants de vigne sains.

Didier Viguier nous explique que « l'inscription d'un nouveau cépage au catalogue, c'est une chose, ça veut juste dire que c'est possible d'en planter... et pour en planter, c'est pareil pour tous les cépages d'ailleurs, il faut qu'il y ait disponibilité du matériel. » Pour produire de nouveaux

plants, il faut « faire du bois » explique Didier Viguier : « on ne peut pas livrer des plants sans vigne mère ». Déployer du matériel végétal, qu'il soit innovant ou traditionnel, ne se résume donc pas seulement au greffage de plants de vigne, mais également à la recherche de parcelles vierges ou arrachées depuis plus de 20 ans dans le cas de l'implantation de vignes mères de pré-multiplication.

LES ÉTAPES CLEFS DE LA MULTIPLICATION D'UN PLANT

Objectif de la prémultiplication : reproduire une souche mère en quantité industrielle pour garantir le respect des exigences sanitaires, la pureté variétale et le bon approvisionnement des plants via les pépiniéristes et vigneron



L'Atelier Bois & Plants de Vignes : un outil audois d'appui au développement de la filière viticole

Diversification agro-écologique

LE CHANVRE : UNE CULTURE D'AVENIR

03

Soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le chanvre émerge comme une option de diversification agricole pertinente dans le contexte actuel. Cette culture présente des avantages agronomiques, grâce à son système racinaire pivotant qui lui permet de prospector profondément dans le sol pour puiser les ressources nécessaires à sa croissance végétative et reproductive. Cela lui confère le caractère de "culture résiliente" face aux aléas climatiques. Caractérisée de "culture bas niveau d'intrants", la conduite du chanvre s'effectue sans utiliser de produits phytopharmaceutiques, avec peu d'azote et sans besoin d'irrigation (sauf levée). L'allongement de la rotation avec le chanvre permet enfin de limiter la pression des bioagresseurs.

En plus de contribuer à une rotation plus étendue, le chanvre s'intègre dans la tendance croissante des filières biosourcées, offrant des débouchés industriels variés tels que le textile, les matériaux de construction, les bioplastiques, et l'alimentation. En 2023, la Chambre d'agriculture de l'Aude a collaboré avec le Comité de Développement Agricole de l'Ouest Audois pour des essais de culture sur 12 ha, visant à accroître la surface cultivée dans les campagnes futures. Ces initiatives s'inscrivent dans la structuration d'une filière locale, offrant aux agriculteurs des opportunités de diversification économique. Des essais supplémentaires sont prévus en 2024 à Narbonne, ouvrant de nouvelles perspectives pour les viticulteurs.



Contact : Aude Aguzou - Conseillère grandes cultures Ingénieur réseau DEPHY // 06 84 54 64 73 // aude.aguzou@aude.chambagri.fr

Bioagresseurs et méthode de lutt

GRANDES CULTURES

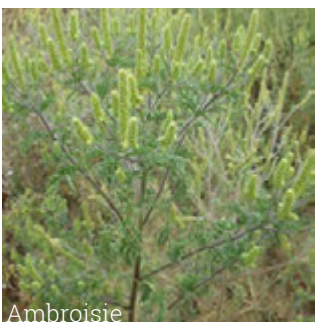
04

Un groupe de travail pour une vigilance renforcée

Les bioagresseurs sont des organismes vivants qui peuvent être dommageables pour les cultures en place. Ravageurs (pucerons, cicadelles...), adventices (vulpin, ray-grass...) ou agents phytopathogènes (maladies comme la septoriose ou la fusariose), ils sont de véritables ennemis des cultures dès lors qu'ils impactent les

récoltes. Mais au-delà du seul enjeu sur les rendements agricoles, certains de ces bioagresseurs ont des effets sur la santé humaine. En libérant des toxines qui se retrouvent dans l'air ou dans l'alimentation, "la gestion de ces nuisibles concerne tout le monde" souligne Gilles Terres, chargé de mission grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Aude. Dans l'Aude, la profession agricole l'a bien compris. En

témoigne la formation en 2022 d'un groupe de travail qui rassemble des céréaliers, techniciens de la Chambre d'agriculture, de la FEDON et FREDON et ingénieur.es des Instituts techniques ACTA, Arvalis et Terres Inovia ainsi que des firmes phytosanitaires, et dont le but est de réfléchir sur la question en recueillant les expériences et en faisant converger les expertises propres à chacun.



Ambrosie



Datura



Raygrass



Fusariose

>>>>

ASSOCIER LES EXPERTISES POUR FAIRE FACE À UN CONTEXTE PLUS CONTRAIGNANT

Conscients des enjeux de santé humaine et soucieux de continuer à cultiver leurs terres avec des cultures céréalières, "ce sont d'abord les producteurs en grandes cultures qui ont interpellé la Chambre d'agriculture" raconte Gilles Terres. "Ils sont inquiets et craignent le risque d'impasse technique" ajoute-t-il. Avec de moins en moins de solutions chimiques efficaces et une réglementation toujours plus contraignante, ils se demandent s'ils arriveront à gérer les bioagresseurs sans compromettre leurs productions. L'objectif du groupe de travail animé par la Chambre d'agriculture est de faire le point sur les pressions à prioriser, d'anticiper les impasses techniques et de réfléchir à des solutions préventives et des moyens de lutte efficace.

QUATRE BIOAGRESSEURS À FORT ENJEU : ÉTAT DES LIEUX ET GESTION AU CHAMP

Dans la lutte contre quatre bioagresseurs des cultures, le groupe de travail a priorisé des actions sur un total de quinze présent dans la région. Cette sélection se base sur des critères liés aux risques pour la santé publique, aux pressions sur les productions, ainsi qu'aux contraintes réglementaires qui compliquent la gestion agricole. Pour la plupart de ces bioagresseurs, "on arrive au bout de ce que peuvent proposer les solutions chimiques" note Gilles Terres. L'ambrosie, soumise à une lutte obligatoire en raison de ses allergies florales, demeure localisée mais étend sa présence dans l'Aude, notamment sur des terrains agricoles. Le ray-grass, répandu partout dans le département, impacte la production céréalière et héberge l'ergot, un champignon très toxique qui avait disparu

après-guerre et qui refait son apparition dans les lots de céréales à destination alimentaire humaine. La fusariose des blés, est aussi un champignon toxique pour les animaux et les humains, et confronte les agriculteurs à des normes commerciales qui évoluent à la baisse. Enfin, le datura, une plante toxique, impose des normes commerciales pour les cultures de maïs et de tournesol. Face à ces défis, des solutions agronomiques sont envisagées, telles que la rotation des cultures, la sélection de variétés moins sensibles, le travail du sol, et le désherbage mécanique. Des fiches techniques et des vidéos seront élaborées courant 2024 pour guider les agriculteurs dans leurs stratégies de lutte et sensibiliser le grand public à la prise en compte de ces problématiques par les pratiques agricoles. Une page internet sera créé pour mettre ces ressources à votre disposition.

Contact : Gilles Terres - Chargé de mission grandes cultures // 06 30 28 06 64 // gilles.terres@aude.chambagri.fr

L'innovation en agriculture, BIEN PLUS QU'UNE QUESTION TECHNIQUE

Dans le dernier numéro de Terres audoises était évoqué l'aspect polysémique de la notion d'innovation. Cette année, c'est la pratique qui conforte l'idée d'appréhender l'innovation dans toute sa diversité : les innovations terrains que nous relatons dans ce dossier sont génétique, agronomique, économique, technologique, organisationnelle, sociale... Les expériences dont il est question dans ce dossier ne sont pas exhaustives de toutes les initiatives qui fleurissent dans le département. Le repérage de ces innovations se poursuit et nous travaillons d'ores et déjà sur des sujets transversaux à toutes les filières : l'implantation de nouvelles cultures en arboriculture (pistaches, amandes...) ou en plantes à parfum, aromatiques et médicinales, l'agroforesterie au service de l'autonomie fourragère des élevages ou de l'amélioration des sols en grandes cultures, la réintégration de l'élevage dans les systèmes spécialisés avec la mise en

place de partenariats entre éleveurs et céréaliers ou viticulteurs pour faire pâturer des couverts en inter-rangs ou en inter-culture...

Toutes ces initiatives ont de nombreux points communs. Les expériences sur le terrain reposent à l'échelle des individus sur des capacités d'observations et une appétence à faire travailler tous ses sens. Prendre soin d'un sol et en tirer le meilleur tout en le respectant, c'est apprendre à le diagnostiquer par l'observation. Réfléchir à des moyens de lutte alternative pour gérer les bioagresseurs, c'est savoir reconnaître les espèces "nuisibles" des espèces "auxiliaires". A une échelle plus collective, ces expériences individuelles sont mises en commun et les retours d'expériences de chacun sont débattus au sein de groupes d'échanges. A l'image des expérimentations collectives sur les couverts végétaux en viticulture ou sur la culture du chanvre dans le Lauragais, de

nombreux collectifs locaux sont désormais mobilisés dans la recherche de pratiques agricoles plus durables. A une échelle d'organisation encore plus large, les filières ont fort à jouer et représentent de véritables réseaux d'innovation en structurant les relations entre acteurs de la R&D et en mutualisant des savoir-faire.

Tous ces espaces, de la parcelle expérimentale au réseau d'innovation en passant par le collectif agro-écologique, constituent des espaces clefs pour partager des connaissances et limiter la prise de risque. Sources d'inspiration, ils participent à la création des nouvelles façons de faire de l'agriculture que nous nous attachons à accompagner.

Contact : Nicolas Giraud - Chargé de mission Innovation Recherche & Développement // 06 43 59 53 81 // nicolas.giraud@aude.chambagri.fr



AGRICULTURE & ZONES HUMIDES

Le rôle-clé des éleveurs de la Montagne Noire !

La Montagne Noire, véritable “château d’eau” du département de l’Aude, comporte plus de 500 ha de zones humides répartis sur 300 sites, dont 250 situés en parcelles agricoles gérées par des éleveurs.

Souvent positionnées en tête de bassin versant, les zones humides sont liées aux écoulements ou à des stagnations d’eau. L’eau y transite systématiquement avant de rejoindre les cours d’eau et les nappes souterraines. Ces tourbières ou sagnes, prairies humides, sources, mares, bords de cours d’eau, bois humides jouent un rôle d’éponge, **très utile dans un contexte de changement climatique**, et abritent une biodiversité exceptionnelle. Les zones humides rendent de **nombreux services** comme atténuer les crues, soutenir le débit des cours d’eau à la période de l’année pendant laquelle les niveaux d’eau sont les plus bas, favoriser l’infiltration

vers les nappes ou encore améliorer la qualité de l’eau.

De 1950 à 1990, certaines ont disparu car drainées, abandonnées ou plantées de résineux. Aujourd’hui la menace principale est leur embroussaillage par absence de fauche ou de pâturage, en raison de l’abandon de l’activité d’élevage ou d’un délaissement en raison des difficultés d’accès. Cet abandon entraîne une **perte de fonctionnalité et de biodiversité**. Retrouver et maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones humides est un enjeu d’intérêt général pour l’ensemble de la société.

Face au changement climatique, il est urgent de préserver et restaurer le fonctionnement des zones humides et de conforter les services rendus au territoire par l’agriculture.

En adhérant à la charte, les agriculteurs contribuent à préserver ce bien commun

De nouveaux objectifs visés

Par ce projet et les résultats déjà obtenus, l'objectif est d'attirer l'attention des financeurs potentiels sur la nécessité de pérenniser un dispositif d'accompagnement des éleveurs de type Paiement pour Services Environnementaux (PSE).

Agriculteurs, éleveurs de la Montagne Noire intéressés par un diagnostic agroécologique et des zones humides de votre exploitation, contactez-nous !

Les outils

1. Un diagnostic d'exploitation agroécologique et des zones humides

Réalisé par un groupe d'experts agricoles et environnementaux avec des agriculteurs volontaires, un diagnostic agroécologique et des zones humides permet de croiser les inventaires écologiques et fonctionnels des zones humides avec les pratiques agricoles et pastorales. Un conseil gratuit est ensuite proposé aux exploitants, assorti d'orientations de gestion comportant, si nécessaire, des propositions de travaux. Des aides financières à la réalisation de travaux peuvent être accordées, et sont liées à l'adhésion à la "charte".

2. Une charte

Un engagement réciproque des éleveurs, des partenaires et des financeurs du projet prend la forme d'une charte qui propose un visuel propre à chaque exploitation (poster). A travers la charte, l'agriculteur s'implique de manière volontaire dans le programme de « Mise en valeur et gestion durable des ZHMN », aux côtés de ses partenaires. Il souscrit à l'objectif commun de maintien et de pérennisation de la bonne gestion des zones humides sur le territoire de la Montagne noire. La charte sécurise et permet la valorisation des bonnes pratiques.

3. Un logo millésimé est mis à disposition des éleveurs pour leurs supports de communication.

4. Une Cellule de conseil et médiation incluant plusieurs structures (DDTM Services eau et milieux aquatiques et Unité forêt et biodiversité ; Office Français de la Biodiversité ; Département Espaces Naturels Sensibles ; Ecodiv ; Chambre d'agriculture) est constituée pour un accompagnement technique, règlementaire et administratif des agriculteurs souhaitant réaliser des aménagements de restauration du bon état des zones humides.



Le projet a pour objectif de sensibiliser les éleveurs aux enjeux écologiques



Le projet

En Montagne Noire, les zones humides sont souvent incluses dans des exploitations agricoles d'élevage de profils variés (vaches, brebis, chèvres, chevaux, porcs).

Le projet a pour objectif de sensibiliser les éleveurs aux enjeux écologiques de leurs zones humides, les aider à les restaurer et les remettre en pâture par une gestion adaptée, validée par les analyses croisées agricoles-pastorales et écologiques. Il est soutenu par le Département de l'Aude et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et est mené par la Chambre d'agriculture, le Groupement de Développement Agricole de la Montagne Noire et l'association naturaliste ECODIV.

LES ACTIONS

- 12 éleveurs** engagés dans la démarche depuis 2021 (5 bovins (3 viande, 2 lait) dont 1 mixte équins et 1 mixte porcin, 5 ovins (4 viande, 1 lait), 1 caprin lait fromager,
- 65 hectares** de zones humides expertisés, dont 30 ha tourbières
- 6 chartes** signées en 2023

Des travaux de restauration déjà réalisés, et en partie financés. Des mares délaissées ont été recrées, des tourbières sont en cours de réouverture par débroussaillage et arrachage des saules.

Des visites pédagogiques tout public.

TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Où et comment ?

Conserves, jus, confitures, huiles, fromages, salaisons et découpe, préparations cuisinées.... Quelle que soit la filière, les produits agricoles peuvent être valorisés de multiples façons au travers de la transformation.

Cette transformation des produits a pour vocation de mettre en valeur tout ou partie des matières premières produites sur l'exploitation, de proposer des produits toute l'année et d'élargir sa gamme. Elle permet d'exprimer son savoir-faire tout en consolidant un revenu, et peut être support de projets d'installation ou de diversification.

Pour transformer ses produits, plusieurs modalités sont possibles :

- dans un atelier de transformation individuel,
- au sein d'un atelier de transformation collectif permettant de mutualiser les moyens,
- par le biais de la location ou de la prestation de services

La commercialisation des produits issus de cette transformation est réalisée le plus souvent en circuit court et de proximité (vente directe et locale) et quelquefois en circuit long ou en restauration hors domicile.

Chiffres Clés

1 400 exploitations pratiquent une activité de transformation des produits agricoles à la ferme en 2001, ce qui représente 23 % de l'ensemble des agriculteurs du département (dont vinification)

950 exploitations pratiquent la vente directe soit 16 %

30 outils de transformation décrits dans le guide permettent la transformation de produits issus de l'agriculture biologique

10 filières concernées : fruits et légumes, olives, amandes, pistaches, grandes cultures, plantes à parfums aromatiques et médicinales, produits carnés, œufs, vinaigre, produits de la mer...

UN GUIDE POUR RECENSER LES OUTILS EXISTANTS ET SE LANCER

Dans l'Aude, un état des lieux mené en 2023 par la Chambre d'agriculture et le Biocivam de l'Aude a permis d'identifier et d'enquêter les outils de transformation collectifs ou proposant de la prestation et en capacité d'accueillir de nouveaux producteurs.

Afin de rendre l'information accessible au plus grand nombre, un guide à destination des producteurs et productrices désireux de transformer leurs produits sera disponible prochainement.

Action menée par la Chambre d'agriculture de l'Aude et le Biocivam de l'Aude dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Département de l'Aude « Manger Audois » et cofinancé par l'Etat au travers du Plan de Relance

Organisé par filière, le guide contient des fiches de présentation des outils de transformation détaillant le fonctionnement, les outils disponibles et les coordonnées des outils. Des ressources sur les aspects réglementaires, sanitaires et l'étiquetage des produits, indispensables pour se lancer dans de bonnes conditions, y figurent également.

Les outils de transformation sont un maillon important de la structuration des filières. Mieux les connaître et les développer contribue à la relocalisation de l'alimentation et au renforcement des circuits courts et de proximité.



Plus d'infos sur aude.fr/manger-audois



Contact : Elodie Sabatier - Chef d'équipe valorisation, agritourisme, promotion // 06 83 69 85 56 // elodie.sabatier@aude.chambagri.fr

LA COOPÉRATIVE DU PAYS DE SAULT

La filière Pomme de Terre du Pays de Sault est accompagnée depuis 1998 par la Chambre d'agriculture dans le cadre de l'ADEPOPAS (Association de Défense de la Pomme de Terre du Pays de Sault), puis par la Coopérative du Pays de Sault depuis sa création en 2010.

UN OUTIL À LA DISPOSITION DES AGRICULTEURS

Différents outils d'ingénierie de projet ont été mobilisés de l'émergence du collectif aux projets de diversification : formation des agriculteurs afin de monter en compétence sur les itinéraires techniques, expérimentations de variétés adaptées au terroir, dégustation et choix de variétés répondant à des critères organoleptiques et polyvalence à la cuisson, recherche de partenaires techniques et financiers, création et protection juridique de la marque

collective, voyages d'étude... Aujourd'hui, ce sont 12 agriculteurs, tous labellisés HVE ou Bio, qui bénéficient par cet outil, de la commercialisation de leurs pommes de terre.

UNE POMME DE TERRE DE QUALITÉ

Cette « Pomme de Terre du Pays de Sault » qui est une fierté locale, bien connue des fidèles de la Foire d'Espèzel, répond à un cahier des charges exigeant, gage de qualité pour les consommateurs : culture non irriguée, aucun traitement de conservation post-récolte... et rayonne dans tout le département avec le label « Marque Pays Cathare ».

UN ATELIER DE DÉCOUPE

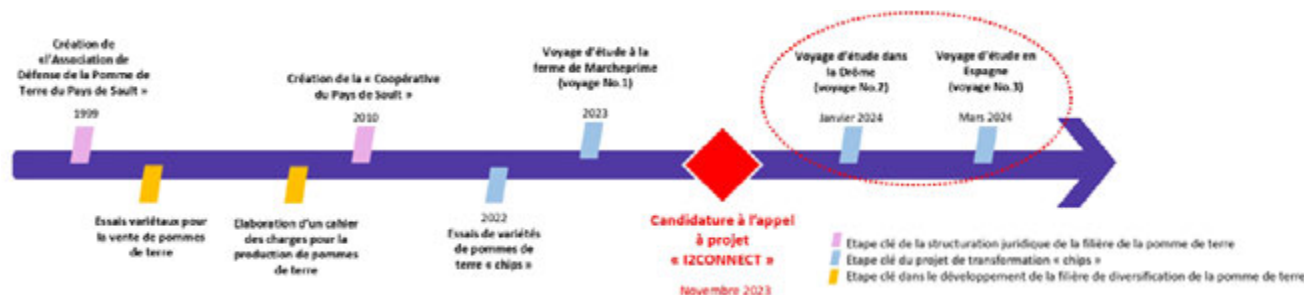
Depuis cinq ans, la coopérative dispose d'un atelier de découpe (accompagné par des fonds Leader) qui permet la mise sous-vide



des pommes de terre épluchées sous toutes formes (entières, tranchées, frites...) afin de répondre à la demande de la restauration collective. Cette offre est disponible sur la plateforme <https://www.agrilocal11.fr/> pour permettre aux établissements de s'approvisionner en produits locaux, conformément aux exigences de la loi Egalim.

DATES MARQUANTES DU PROJET

La « chips du Pays de Sault » est un nouveau projet de diversification de cette coopérative dynamique, avec toujours pour objectif, une meilleure valeur ajoutée pour une meilleure rémunération des producteurs.



Contact : Eve Thion - Animatrice territoriale Haute Vallée de l'Aude // 06 70 75 97 28 // eve.thion@aude.chambagri.fr

LA CUMA DE SALLES SUR L'HERS

Le couteau suisse de l'outil de transformation

Une commune investie auprès de ses agriculteurs ! Depuis le début, la commune de Salles sur l'Hers soutient les projets de la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) de Salles sur l'Hers. En effet en 1993, la mairie a mis à sa disposition un bâtiment qui avait la forme d'un atelier relais afin de répondre à une dynamique des exploitants agricoles du secteur qui souhaitaient développer des ateliers de volailles en complément des autres productions (cultures, élevage...); de là est née la CUMA.

Face aux besoins grandissants, le Groupe Local d'Employeurs de la Piège (une trentaine d'adhérents), dont fait partie la CUMA, a été créé en suivant.

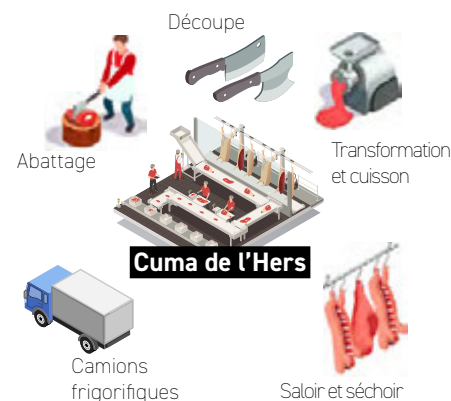
Aujourd'hui, la Cuma de Salles-sur-l'Hers,

avec l'éventail de ses ateliers, est adaptée pour les agriculteurs qui font de la vente directe et du circuit-court et peut répondre aux besoins (matériels, locaux agréés CE,...) liés à la transformation. De plus, le groupement d'employeurs propose une prestation aux adhérents pour l'appui technique à l'abattage et à la transformation.

En 2023 a été inaugurée une nouvelle chaîne de transformation, ce qui permet d'avoir maintenant un espace dédié à la volaille et un espace dédié aux canards.

Courant 2024, la CUMA va ouvrir un nouvel atelier de légumerie (laveuse, trancheuse, etc) de 40 m². Cet atelier sera complémentaire aux autres ateliers existants (conserverie,

étuverie, camion frigo, lien labo d'analyses), permettant ainsi une complémentarité légumes/viandes. supplémentaires à l'étiage.



Contact : Sonia Caussé - Animatrice territoriale Ouest audois // 06 84 54 64 83 // sonia.causse@aude.chambagri.fr

DES FÊTES ET FOIRES à l'accent du terroir



3 QUESTIONS À STÉPHANIE CANGUILHEM

Marchés des Producteurs de Pays

Vigneronne du domaine Vinea Adrian à Montlaur
Présidente de l'association des Marchés de Producteurs de Pays de l'Aude (MPP)

Qu'est-ce qu'un Marché de Producteurs de Pays ?

C'est un marché organisé en coordination entre l'association des MPP, la Chambre d'agriculture et les communes. Ce sont des rendez-vous gourmands, festifs et conviviaux qui permettent aux consommateurs de garnir leurs paniers de produits locaux, sains et de saison.

Pour les agriculteurs, quel est l'avantage de participer à ces marchés ?

Participer aux MPP, c'est aussi intégrer un réseau national et un collectif d'agriculteurs réuni dans une association. C'est l'opportunité d'être sur un marché exclusivement réservé aux agriculteurs et avoir des échanges directs entre producteurs et consommateurs et partager notre engagement pour la qualité et la proximité.

Comment y participer ?

Il faut adhérer à l'association des Marchés des Producteurs de pays de l'Aude et disposer de l'Attestation producteur vendeur délivrée par la Chambre d'agriculture. L'inscription préalable à chaque marché est obligatoire.

Les fêtes et foires agricoles audoises font la part belle aux agriculteurs et à la gastronomie locale. Toute l'année, les collectivités locales et les associations du département mettent en place des festivités valorisant les productions audoises. La Chambre d'agriculture de l'Aude fait le relais du calendrier auprès des agriculteurs et du grand public et accompagne

les organisateurs dans l'organisation des marchés. Lors des nombreux marchés de terroir organisés toute l'année, les producteurs peuvent aller à la rencontre des visiteurs pour faire découvrir ou redécouvrir leurs produits. Ces événements sont l'occasion de passer des moments conviviaux et permettent d'entretenir un lien direct avec les consommateurs.



© Chambre de l'agriculture de l'Aude.

Pourquoi participer aux fêtes et foires agricoles ?

- Faire connaître son entreprise
- Vendre ses produits
- Valoriser ses activités agritouristiques
- Travailler son image de marque
- Créer du lien avec les acteurs de son territoire
- Échanger avec d'autres agriculteurs



Comment ?

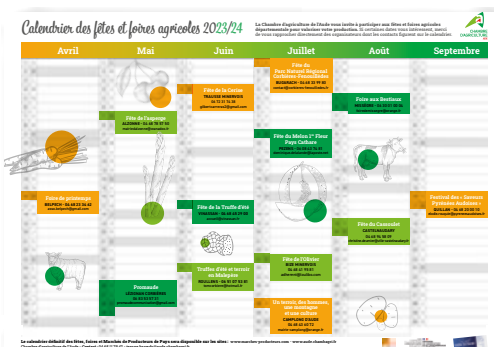
- Se procurer en début d'année le Calendrier des fêtes et foires
- Se pré-inscrire auprès des organisateurs
- Se professionnaliser : consulter le programme des formations en lien avec la commercialisation (Aménagement stand de vente, communication, ...)



L'attestation producteur vendeur (APV)

COMMENT SE LA PROCURER ?

La Chambre d'agriculture de l'Aude vous délivre sur demande et sous présentation de justificatifs l'Attestation producteur vendeur. Ce document permet d'attester de votre activité auprès des placiers et organisateurs de marché. Vous bénéficierez aussi d'un panneau afin de permettre aux clients d'identifier votre stand de producteur et de le différencier à celui d'un revendeur.



SCANNEZ MOI

Contact : Jeanne BARREDA // tél 06 84 54 64 77 // jeanne.barreda@aude.chambagri.fr

Pour obtenir l'APV aude.chambre-agriculture.fr



L'ART D'ÊTRE AUDOIS à Paris

Le Conseil départemental de l'Aude soutient la mise en place d'un espace collectif Audois au Salon International de l'Agriculture, coordonné par l'Agence de développement touristique et la Chambre d'agriculture de l'Aude.

La présence des audois à Paris permet de mettre en lumière la destination, l'agritourisme et les acteurs qui la représentent. Au cœur du hall des régions et de celui de l'élevage, c'est tout le savoir-faire audois qui est valorisé pendant 10 jours à la capitale sous la bannière collective « L'Art d'être audois ».

Un salon populaire

Avec plus de 615 000 visiteurs (2023) le Salon International de l'Agriculture est le rendez-vous incontournable des amoureux du terroir et des acteurs du monde agricole.

Si les visiteurs sont en partie originaires de Paris et de l'Ile de France, ils sont aussi nombreux à faire le déplacement depuis la province. A la fois soutien des agriculteurs représentant leur département, mais aussi pour l'opportunité d'aller à la rencontre de tous les territoires français.

Une belle vitrine pour l'agriculture audoise

L'Aude est représentée dans le hall des régions sur un espace de plus de 100 m² comprenant deux îlots réservés par les producteurs et artisans et un espace d'animation pour la valorisation des produits audois et de la destination. Cet espace permet de faire du lien avec les visiteurs et de leur faire découvrir les richesses des destinations audoises afin de les inciter à venir visiter l'Aude. En 2023 ce sont 13 entreprises (14 en 2024) qui ont investi dans un stand de vente et de valorisation de leurs produits. Ces entreprises respectent le cahier des charges imposé par le comité de sélection.

Sur l'espace élevage ce sont les bovins audois qui sont mis à l'honneur et plus particulièrement la race Gasconne des Pyrénées qui chaque année remporte des prix au Concours Général Agricole.

Sont aussi représentés les Anes des Pyrénées et les chevaux de Camargue en présence de 2 éleveurs audois qui y participent avec leurs animaux.



LE CONCOURS GENERAL AGRICOLE

Créée en 1870, le Concours Général Agricole récompense le meilleur de l'élevage français et des produits du terroir. Le CGA comprend des phases de présélection en région. Depuis 1964 la finale nationale se déroule pendant le Salon International de l'agriculture.

Aujourd'hui le CGA récompense également les jeunes professionnels ainsi que les pratiques agro-écologiques.

Le CGA soutient le développement économique des filières de production, encourage les acteurs du secteur agroalimentaire, informe et guide les consommateurs et acheteurs professionnels.

Pourquoi présenter vos produits au CGA ?

- Être reconnu en France sur la qualité de ses produits
- Faire parler de sa région
- S'ouvrir vers l'international
- Valoriser les filières agricoles
- Être fier de sa passion et du goût

La participation au CGA, n'impose pas une participation au Salon International de l'Agriculture



Pour plus d'informations, consulter le palmarès, inscrire vos produits ou devenir juré : concours-general-agricole.fr

CHALLENGE SABOT D'OR

Chaque année, lors du Sommet de l'Élevage à Cournon en Auvergne, le SABOT D'OR récompense les meilleurs duos éleveur/conseiller, sur les plans génétique et technique, et permet de promouvoir le travail de l'éleveur et ses progrès par race.

En 2023, ce trophée a été remporté par un couple d'éleveurs Audois.

En effet, le prix pour la race Gasconne des Pyrénées revient à un couple d'éleveurs, Madame et Monsieur Collignon de la SCEA Chaudesaigues, située sur la commune de Saint-Papoul.

La technicienne Bovin Croissance 11, Geneviève LEPPARD, ainsi que la famille COLLIGNON ont été invitées à recevoir leur prix lors du Sommet de l'élevage à Cournon d'Auvergne, les 5 et 6 octobre 2023. Lors de cette cérémonie, chaque participant a pu présenter son exploitation, ainsi que le travail génétique réalisé au cours de l'année avec son technicien.

A noter qu'en 2023, le podium pour la race Gasconne était occupé par un autre élevage Audois, le GAEC des Rouquatiers de Roquefeuil.



Le vendredi 6 octobre, chaque duo technicien/éleveur s'est vu remettre la fameuse statuette du SABOT D'OR.

L'exploitation



QUESTION À MYRIAM COLLIGNON

Ce Sabot d'Or, qu'est-ce que cela représente pour vous ?

« C'est tout d'abord de la fierté, bien-sûr mais aussi beaucoup d'émotions... c'est vraiment un travail de longue haleine et ça m'a conforté dans l'idée que mes sacrifices et mon amour pour ce métier n'ont pas été vains. Ces dernières années n'ont pas été faciles parce que je me suis retrouvée sans bâtiment pour mes vaches et pour mon foin pendant 2-3 ans, le temps que je puisse faire construire le bâtiment d'exploitation, les tunnels et le parc de contention ; il y a eu en plus la sécheresse qui s'est rajoutée en 2022, sans parler de l'augmentation des charges, des prix du fuel, des engrais et des fournitures qui ont flambé. Donc, c'est vrai que ce Sabot d'Or est arrivé à point nommé, comme on dit, pour me rebooster et me dire que je n'ai pas fait tout ça pour rien.

C'est une récompense importante dans le métier qui va me permettre de faire reconnaître un peu plus mon exploitation et le travail que j'ai réalisé. J'ai eu deux reproducteurs inscrits au catalogue en 2021 et en 2023, ce qui m'avait déjà permis de faire connaître mon travail en génétique.

Je tiens à remercier les techniciens du groupe Gascon, Frédéric Piquemal et Guillaume Loze, mais surtout l'engagement de Geneviève Leppard et Cindy Zanin, les techniciennes de la Chambre d'agriculture qui m'ont accompagnée dans les différentes étapes de mon projet et avec qui j'ai eu plaisir à travailler : nous formions une bonne équipe de « femmes » dans une filière que l'on pourrait croire plutôt masculine. »

2003

INSTALLATION

Myriam rejoint en pluriactif le GAEC de ses parents en production laitière

2009

ARRÊT DE L'ACTIVITÉ LAITIÈRE

2011

Le GAEC devient SCEA CHAUDESAIGUES en 2010 départ à la retraite de ses parents et achats d'une trentaine de vaches Gasconnes

2020

MODERNISATION DU SYSTEME

2 tunnels de stockage, une stabulation libre, un parc de contention fixe

2022

rejoint par son mari pluriactif. La SCEA possède un cheptel de 50 vaches, système naisseurs engraisseurs, conduit en plein air et en autonomie alimentaire

SURFACE TOTALE DE L'EXPLOITATION 190 HA

Terres Audoises

Mars 2024
#8

Chambre d'agriculture de l'Aude
ZA de Sautès à Trèbes
11878 Carcassonne Cedex 9
Tél : 04 68 11 79 79

aude.chambre-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE